

**DÉCISION DU 1 JUILLET 2021 DU DIRECTEUR DU CONSORCIO DE LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES PYRÉNÉES PAR LAQUELLE EST PUBLIÉE LA LISTE PROVISOIRE DES CANDIDATURES ADMISES ET EXCLUES À LA PROCÉDURE DE SÉLECTION POUR POURVOIR UN POSTE DE TRAVAIL TEMPORAIRE DE GESTIONNAIRE DE PROJETS OPCC MIDMACC PHUSICOS DU PERSONNEL DE CE CONSORCIO**

Par la résolution du 9 juin 2021 du directeur du Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), publiée sur le site web de la CTP, le processus de sélection a été ouvert pour la mise à disposition, par le biais d'un contrat d'emploi temporaire, du poste de travail suivant : Gestionnaire de projets OPCC MIDMACC PHUSICOS situé dans les bureaux du Consortium dans la ville de Jaca (Huesca).

Conformément aux dispositions de la troisième base de l'appel à candidatures, le délai de soumission des candidatures était de quinze jours ouvrés à compter du jour suivant sa publication sur le site [www.ctp.org](http://www.ctp.org) , et a pris fin le 30 juin 2021.

En accord avec le paragraphe 1 de la sixième base de la Décision de l'appel qui stipule que : "Après la date limite de soumission des candidatures, le directeur du Consorcio publiera une résolution déclarant la liste provisoire des personnes admises et exclues, ainsi que leurs motifs d'exclusion."

Compte tenu de ce qui précède, conformément à l'article 121 de la loi n ° 40/2015 du 1er octobre relative au régime juridique du secteur public du Régime juridique du secteur public concernant le régime du personnel au service des consortiums, Décret législatif royal 5/2015, du 30 octobre, qui approuve le texte révisé de la loi du statut de base des agents publics, ainsi que des dispositions 23 de la loi 4/2020, du 30 décembre, sur les budgets de la Communauté autonome d'Aragon pour l'année 2021) il est décidé que:

**Premièrement.-** Est déclarée approuvée la liste provisoire pour pourvoir un poste de gestionnaire des projets OPCC MIDMACC PHUSICOS au sein du Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées.

Gestionnaire de projets OPCC MIDMACC PHUSICOS		
Identification	Situation	Motifs d'exclusion
***4438**	Admise	
***5705**	Admise	
***1360**	Admise	
***3614**	Exclue	Il manque le CV en espagnol et en français
***0444*	Admise	
***9400**	Admise	

Gestionnaire de projets OPCC MIDMACC PHUSICOS		
Identification	Situation	Motifs d'exclusion
***1924**	Exclue	Il manque le CV en français
***3455**	Admise	
***4681**	Admise	
****3404*	Admise	

**Deuxièmement.**- En conformité avec ce qui est mentionné au paragraphe 2 de la sixième Base de l'appel, est ouverte une procédure de correction pour les candidatures exclues provisoirement, qui disposeront d'un délai de 10 jours ouvrés, à partir du jour suivant la publication de la liste provisoire des candidatures admises et exclues sur la page web du Consorcio de la CTP, c'est-à-dire jusqu'au **jeudi 15 juillet 2021 inclus**. Les candidatures qui, dans le délai imparti, ne corrigent pas les motifs d'exclusion ou de l'omission, seront définitivement exclues de la participation aux tests.

Le **vendredi 16 juillet 2021** la liste définitive des candidatures admises et exclues sera publiée.

Jaca, à la date de la signature électronique

Jean-Louis Valls

Directeur du Consorcio de la CTP